

Préfecture de la Corrèze,  
reçu le

23 DEC. 2011

Contrôle de légalité

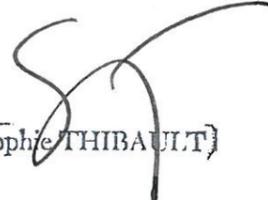
## Carte communale de SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE



Vu pour être annexé  
à notre arrêté en date de  
ce jour.

TULLE, le 12 AVR. 2012

Le Préfet,

  
(Sophie THIBAUT)

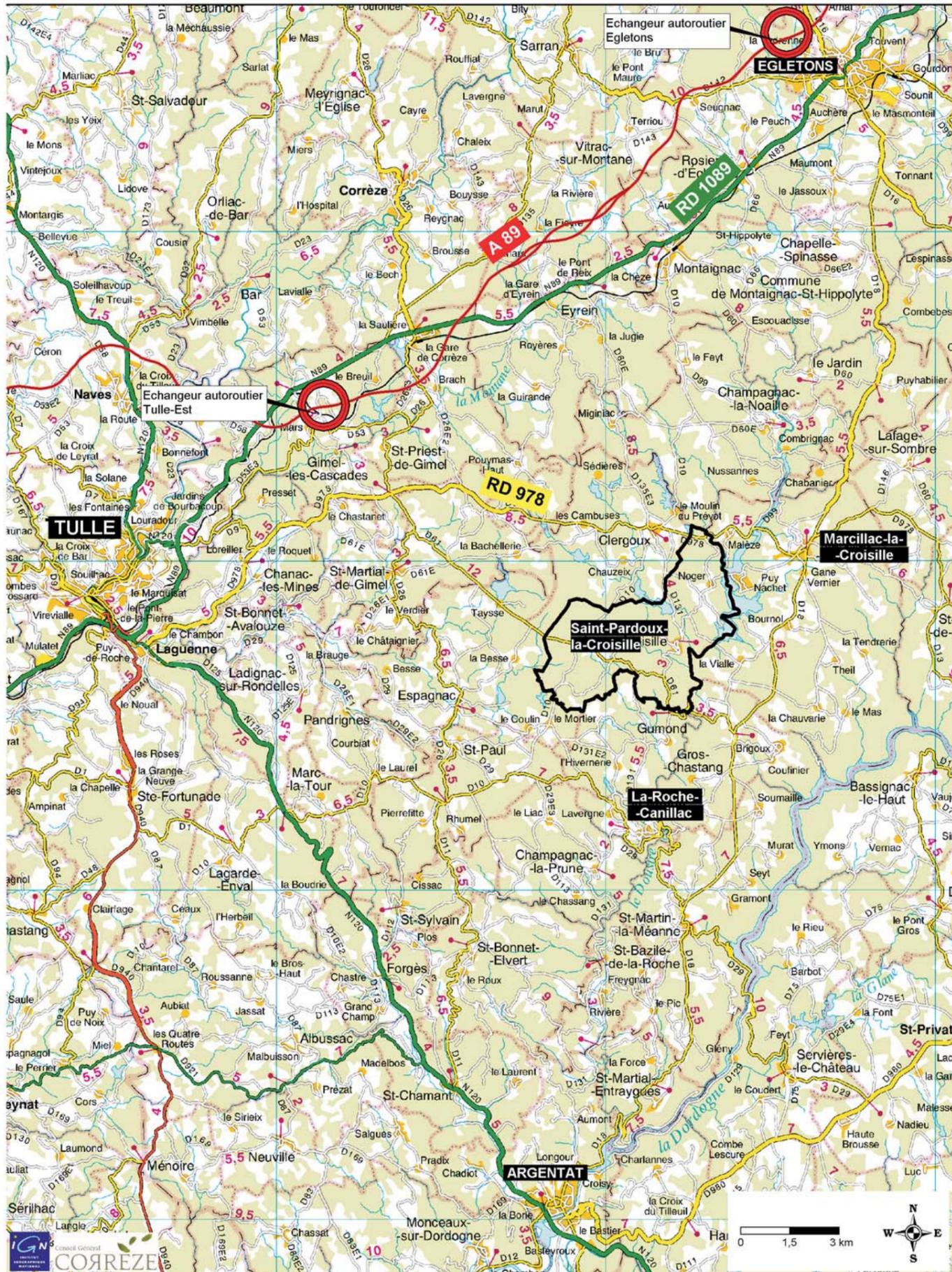
Rapport de présentation

*Pièces graphiques*

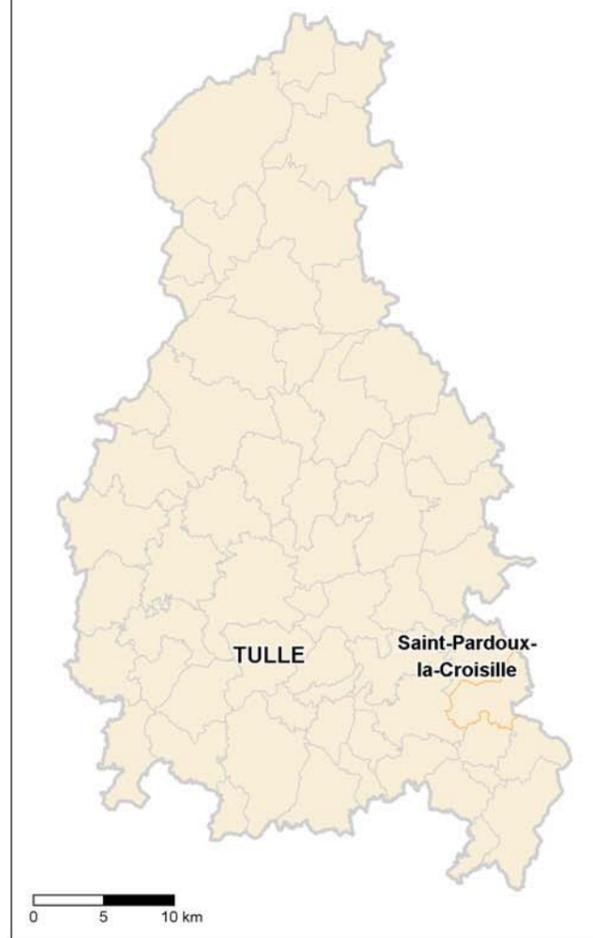
## LISTE DES PLANCHES

- 01 Situation géographique
- 02 Configuration administrative et politique
- 03 Composantes orographiques
- 04 Géologie
- 05 Hydrographie, usages et sources de pollution potentielle
- 06 Les invariants dans l'occupation des sols
- 07 Sous-unités et valeurs paysagères
- 08 Bâti ancien remarquable – Prises de vues
- 09 Bâti ancien de qualité - Prises de vues
- 10 Logements récents
- 11 Petit patrimoine bâti lié à la terre - Prises de vues
- 12 Patrimoine bâti lié à l'eau - Prises de vues
- 13 Patrimoine bordier et végétal - Prises de vues
- 14 Éléments (dis)gracieux ou de désordre – Prises de vues
- 15 Milieux naturels – Prises de vues
- 16 Inventaires et protections patrimoniales
- 17 Petit patrimoine lié à la foi - Prises de vues
- 18 Patrimoine commémoratif
- 19 Approches et entrées de bourg - Prises de vues
- 20 Principales sensibilités agricoles
- 21 Vulnérabilités et servitudes d'utilité publique
- 22 Scénarios de développement
- 23 Qualification des secteurs d'habitat au rang de zones de développement résidentiel





Pays de Tulle



0 5 10 km

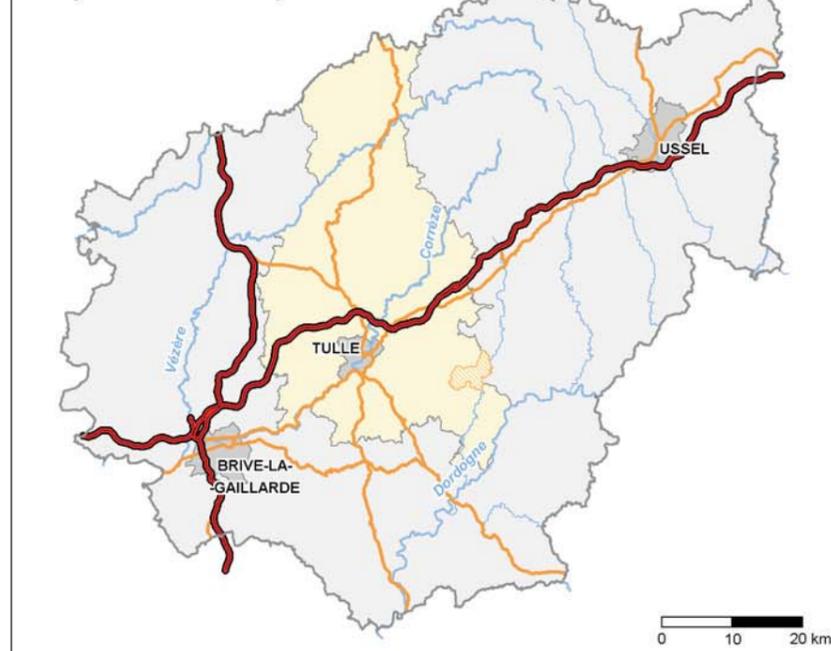
Canton de La-Roche-Canillac



0 2 4 km

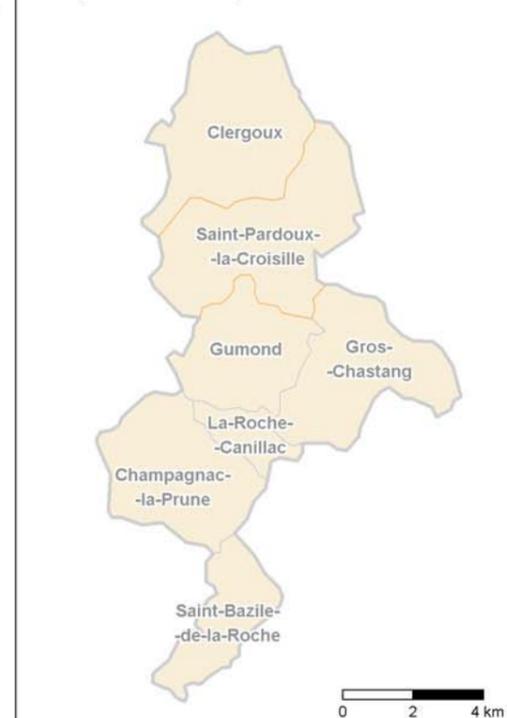


Situation de Saint-Pardoux-la-Croisille et du Pays de Tulle dans le département



0 10 20 km

Communauté de Communes du Doustre et du plateau des étangs



0 2 4 km



**Formation quaternaire**

 Remplissage récent des vallons et vallées, colluvions  
1 - Tourbe

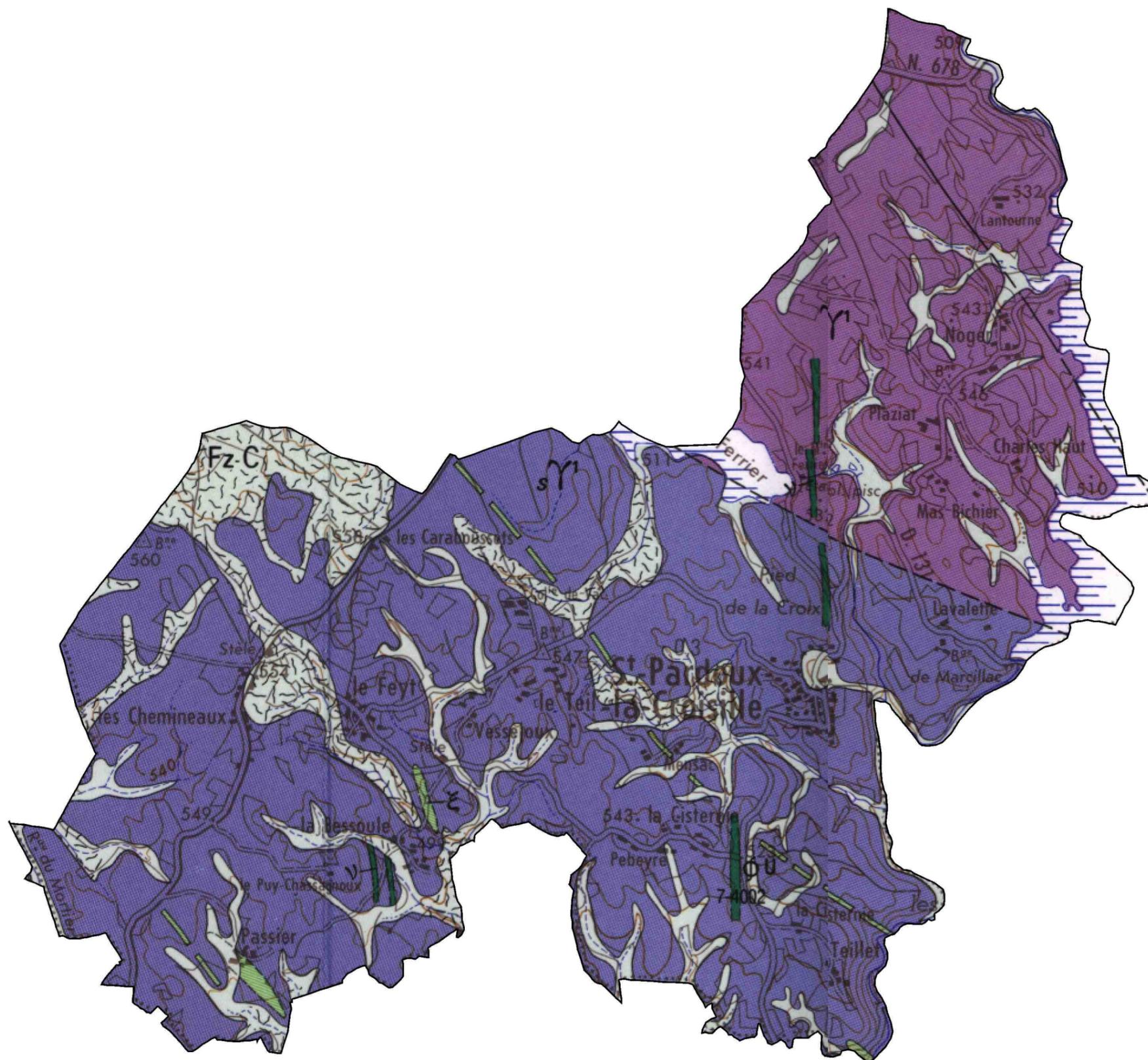
**Granites**

 Leucogranites homogènes à grain moyen du plateau de Millevaches

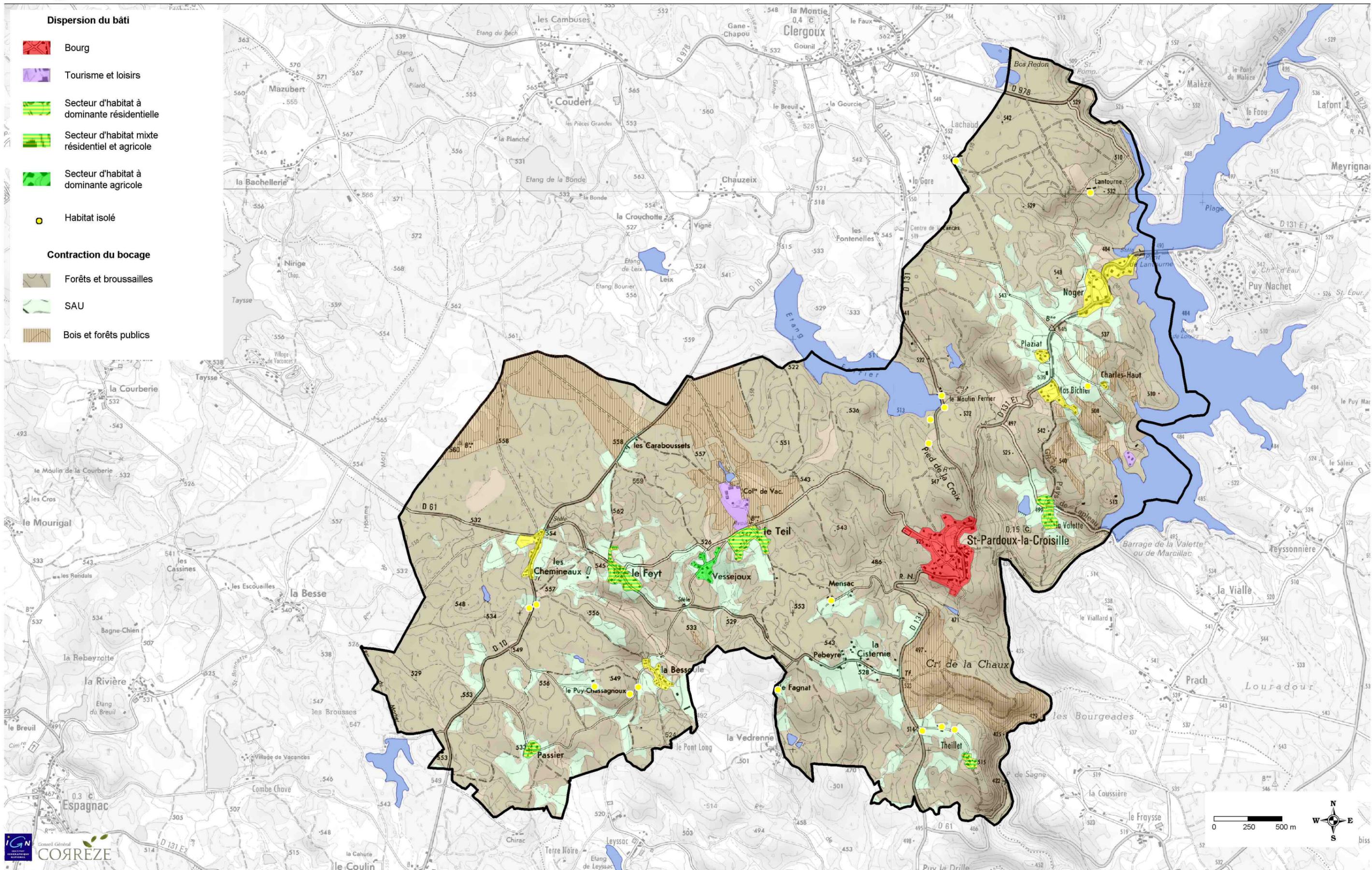
 Leucogranites hétérogènes à loupes surmicacées et enclaves mobilisées de micaschistes à sillimanite

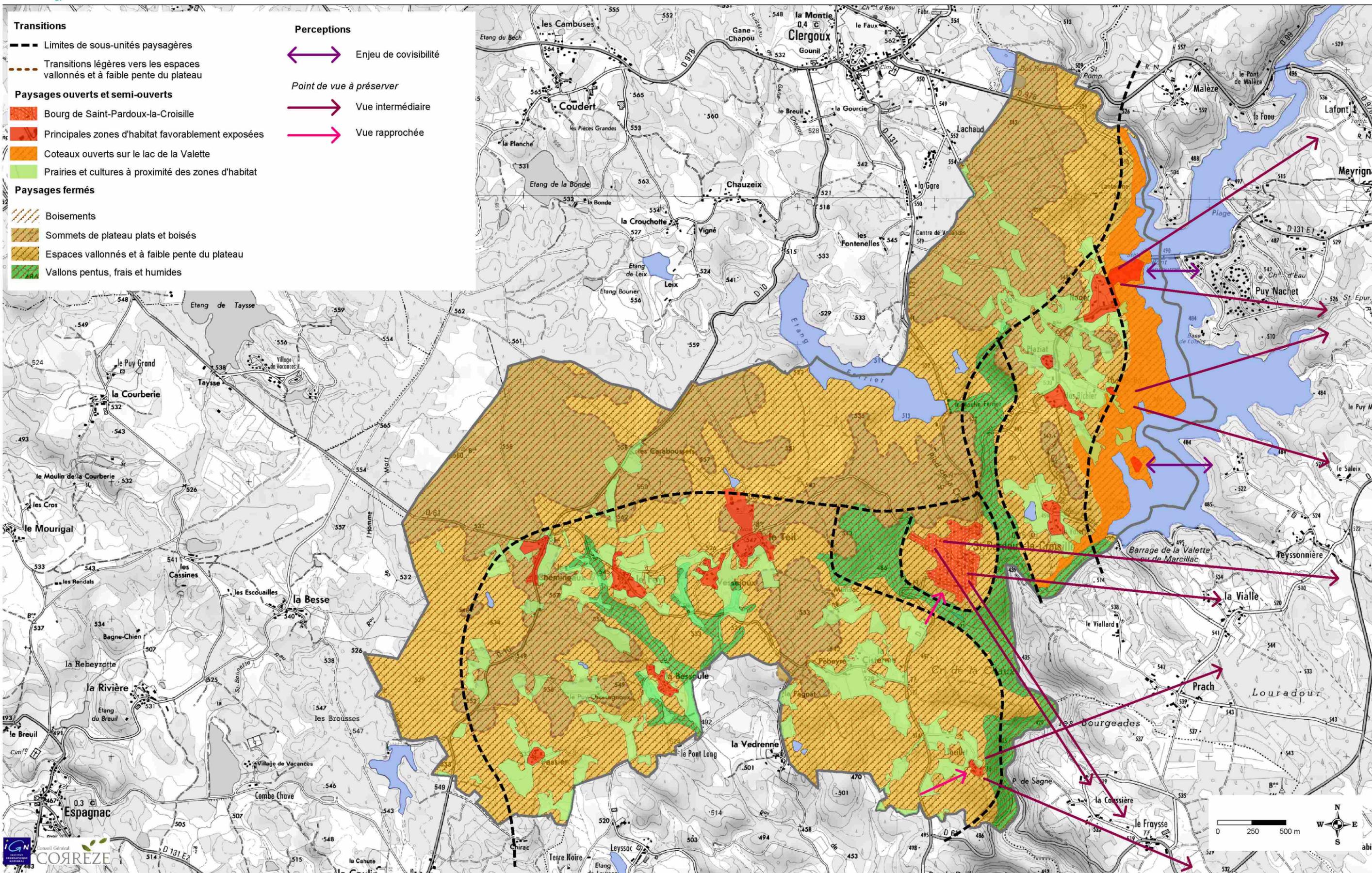
**Éléments structuraux**

- 
- 1 - Contour géologique
  - 2 - Contour géologique masqué ou supposé
  - 3 - Faille ou contact anormal
  - 4 - Faille masquée ou supposée
  - 5 - Faille de décrochement











Château de *Pebeyre* du XII<sup>ème</sup> siècle composé de « deux corps de logis disposés en équerre ».



Chapelle du château de *Pebeyre*.



Modillons sculptés de visages humains ou animaux sous la corniche portant le toit de l'abside de l'église paroissiale Saint-Pardoux.



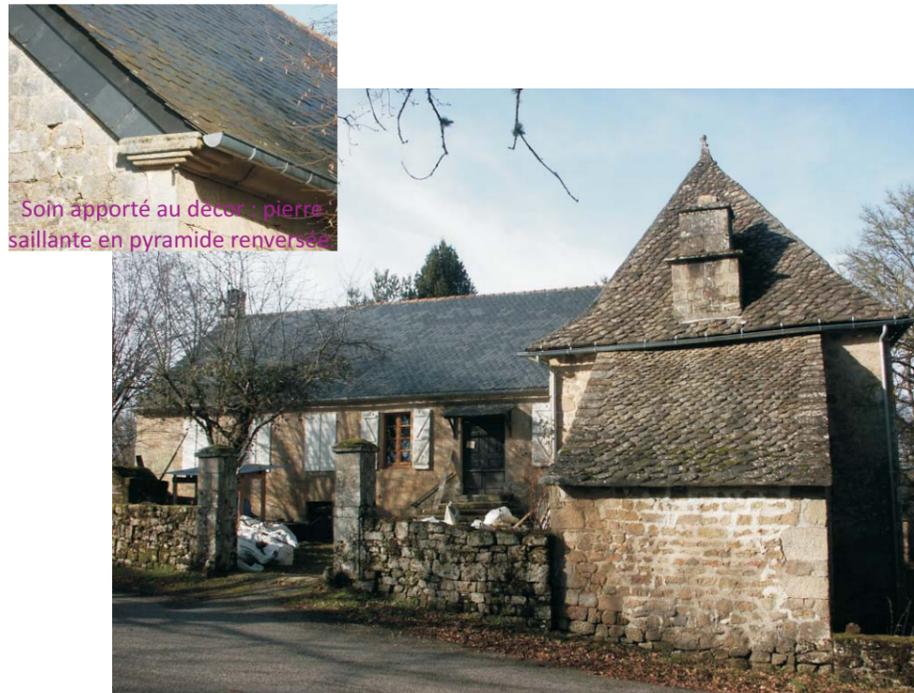
Vierge de Pitié classée monument historique dans la niche surmontant le fronton du portail d'entrée de l'église.



“Clocher-mur” ou “clocher-peigne” à deux baies cintrées.



Modeste église Saint-Pardoux du 10<sup>e</sup> siècle avec clocher-mur et portail sous fronton triangulaire et encadré de pilastres .

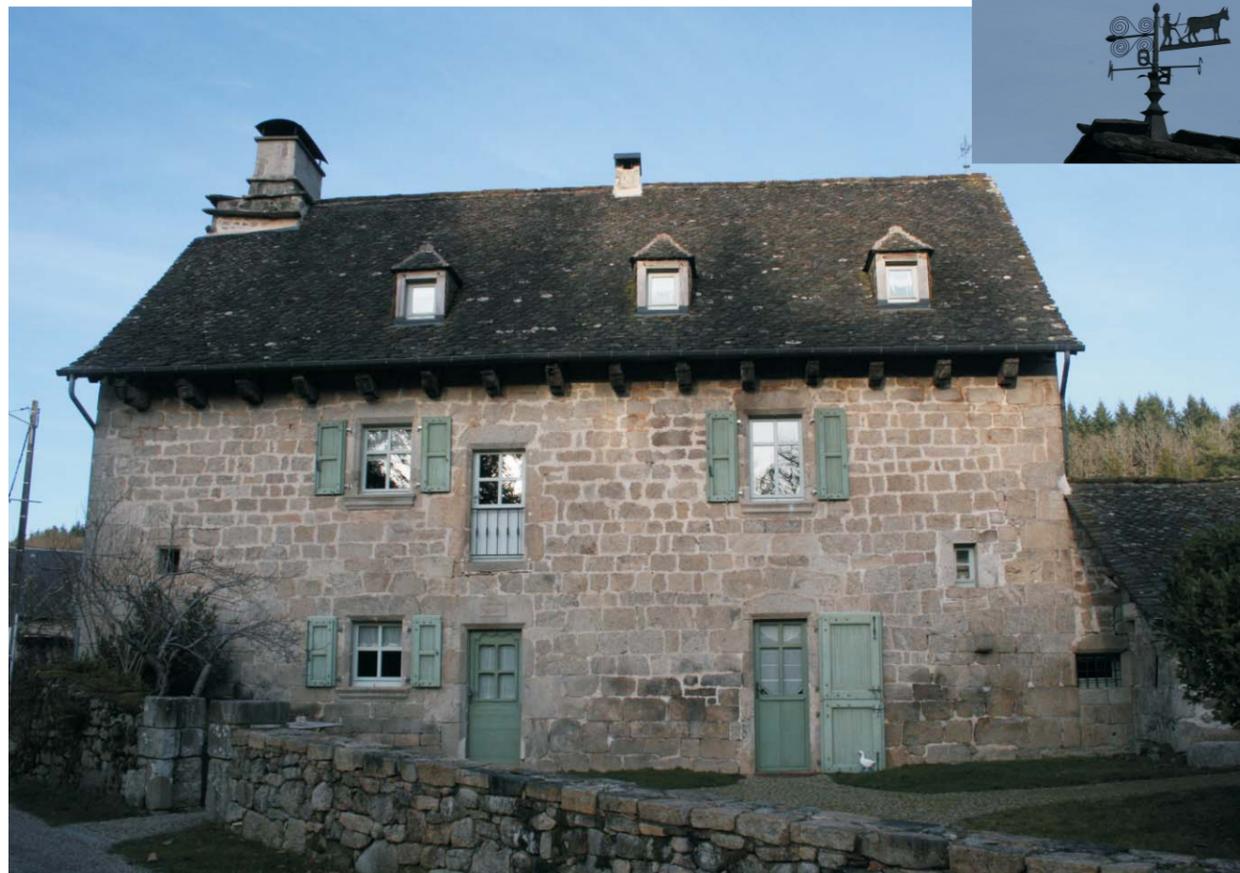


Soin apporté au décor : pierre saillante en pyramide renversée.

A Noger, logis de ferme indépendant avec adjonction sans doute postérieure d'une tour, signe d'une certaine aisance de la maisonnée.



Corps de ferme avec maison de maître à Lantourne.



Soin apporté au décor : épi de faitage.

Logis de ferme cosu du XVII<sup>ème</sup> siècle à la Valette, avec encadrements de portes et fenêtres de pierre ouvragée, toit en deux eaux, annexe adossée en pignon.



Grange auvergnate avec porte charretière centrale à l'étage accessible par une "montade" en mur gouttereau, étable à un niveau en dessous.



Ancienne maison presbytérale attenante à l'église Saint-Pardoux.



Bloc-à-terre élémentaire à Noger.



Maison-bloc avec toit en porte-à-faux au Mas Bichier.



**Maison bloc-à-terre au Teil.**

Réhabilitation soucieuse de préserver une certaine architecture rurale traditionnelle, telle qu'elle nous est connue aujourd'hui et telle que nous nous la représentons : toiture couverte en ardoises, lucarne "de versant" de type "capucine"...

Concession aux exigences modernes : portes largement vitrées pour laisser entrer la lumière, moindre efficacité énergétique.

Valorisation de bâti ancien au sein d'un hameau, modèle d'habitat privilégiant le collectif.



**Maison pavillonnaire en entrée de bourg.**

Intégration paysagère favorisée par le maintien d'un couvert végétal diversifié et la création d'une toiture dont la forme et le matériau de couverture contribuent largement à la qualité de l'édifice par rapport à son environnement.

Construction usant de matériaux aux performances écologiques limitées.

Proximité du bourg facilitant, le cas échéant, le recours aux modes de déplacement doux pour la satisfaction des nécessités du quotidien.



**Pavillon individuel de type chalet à Noger.**

Mode constructif controversé en Corrèze, convenant davantage à un paysage boisé fermé compte tenu des sensibilités actuelles. Couleurs sombres et utilisation de l'ardoise favorisant l'intégration paysagère.

Possible valorisation des richesses propres du territoire : matière première renouvelable et énergie humaine locales.

Construction volontiers placée à l'écart du noyau bâti historique, s'affranchissant du modèle de vie sociale fondée sur le collectif.



Fournil à *Noger*.



Fournil dans le bourg haut.



Fournil au *Feyt*.



Fournil à *Passier*.



Fournil du bourg haut.



Fournil accolé au mur pignon à la *Valette*.



Fournil aménagé en logement occasionnel au *Theillet*.



Fournil et porcherie accolés au *Theillet*.



Puits à *Theillet*.



Puits accolé au mur gouttereau dans le bourg haut.



Pont sur le *Doustre*.



Puits à *la Valette*.



Patrimoine industriel : le barrage-réservoir à usage hydroélectrique du lac de *la Valette*.



Puits ouvert à margelle dans le bourg haut.



Abreuvoir



Puits dans le bourg haut.



If pluricentenaire foudroyé au carrefour entre  
*Plaziat, Noger et Charles-Haut.*



Muret de pierres à *Noger.*



Muret de pierres dans le bourg.



Arbre de la liberté sur la place centrale du bourg.



Ancienne allée de front conduisant à une demeure bourgeoise du *Teil.*



Muret de pierres accompagnant le regard vers le grand paysage dans le bourg haut.



Coupe forestière rase sans ménagement pour un muret de pierres à *Lantourne*.



Terrassement de maison neuve à *Charles-Haut*, sans ménagement pour un muret de pierres.



Ancien séchoir à châtaignes à contre-terrier, en cours de dégradation au *Feyt*.



Confrontation visuelle difficile à *Charles-Haut*.



Ancien fournil en cours de dégradation dans le bourg haut.



Efforts remarquables d'intégration architecturale de bâtiments agricoles au *Theillet*, à *la Valette* et à *Vessejoux*.



Chênaie et chênaie-hêtraie de la ZNIEFF de la vallée du *Doustre*.



Parcelle enrésinée au milieu d'une forêt de feuillus.



Haie vive relique au *Feyt*.



Prairie mésophile\* issue de la valorisation agricole à *la Valette*.



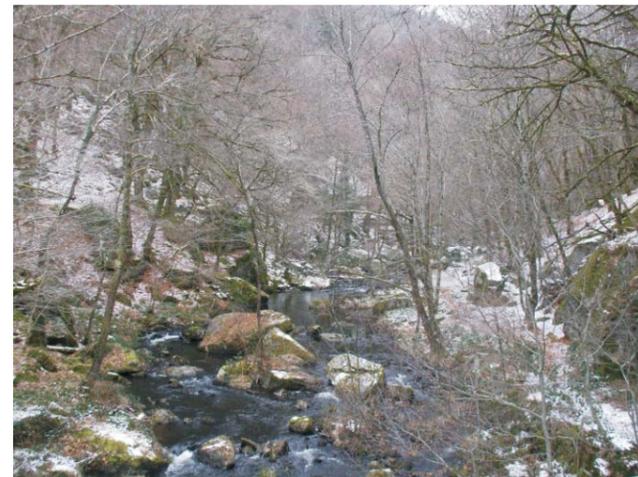
Prairie temporaire, plus ou moins intensive, à *Plaziat*.



Friche agricole colonisée par une formation végétale pionnière, à l'entrée de *Passier*



Prairie humide drainée à *Vessejoux*.



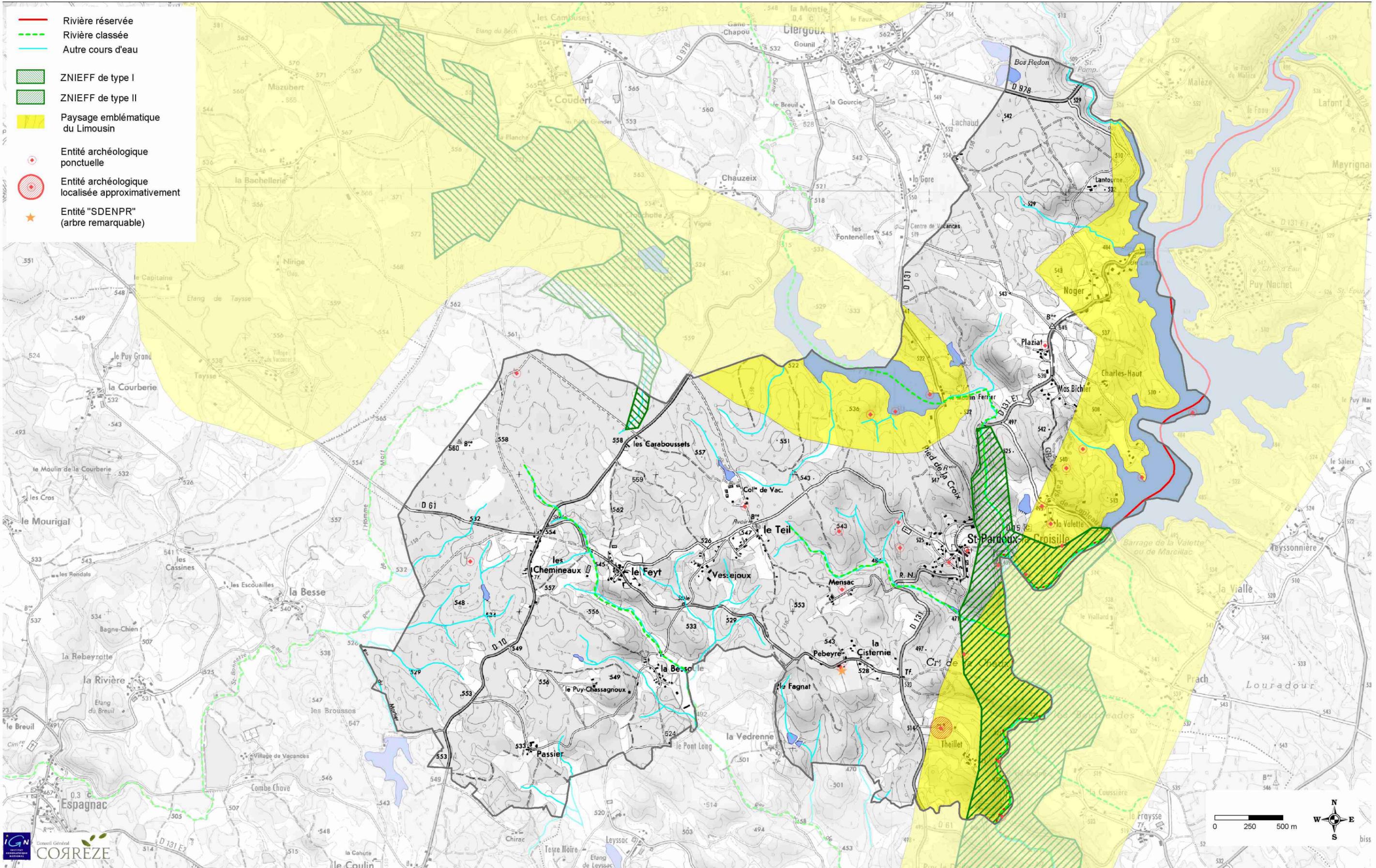
Le *Doustre* au Pont de *Sagne*



Vol de héron au-dessus de l'étang *Ferrier*.



Végétation saxicole sur les roches massives et dans les fissures des roches au fond de la vallée du *Doustre*.





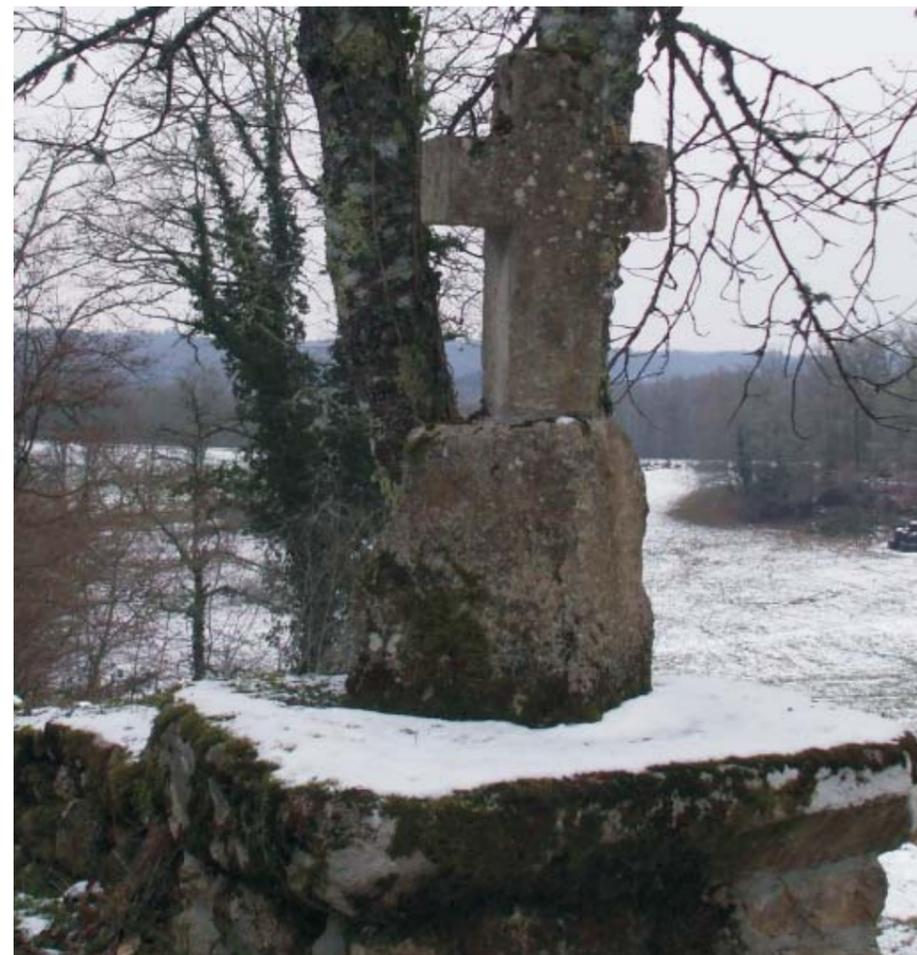
Croix latine simple de la fontaine *Saint Eutrope*, sur la rive droite du *Doustre*.



Croix à *Plaziat* gravée des lettres IHT  
(signifiant *Jesus Humanae Salvaje* ou *Jésus Sauveur des Hommes*)



Croix maltée du bourg haut, sculptée d'un ostensor.



Petite croix latine au *Theillet*.



Croix maltée (échancrures angulaires) sur la place de l'église dans le bourg, autrefois située près de l'entrée du cimetière et qui donnait lieu, le jour des Rameaux, à une procession annuelle (croix hosannière).



Le Pont de Lantourne, ancien viaduc ferroviaire du Transcorrézien.

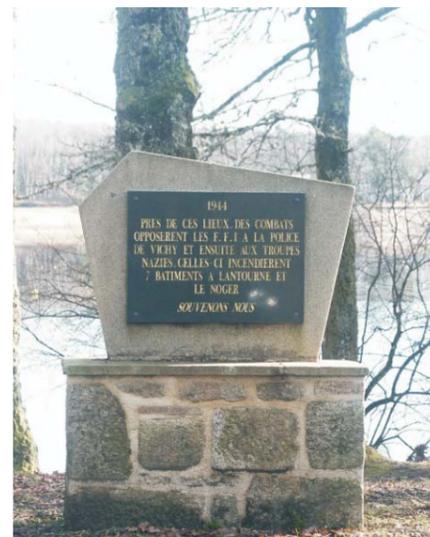


Ancienne gare ferroviaire de 3<sup>ème</sup> classe du Transcorrézien aux Chemineaux.

**Evocations multiples de la Résistance armée à l'occupation nazie lors de la Seconde Guerre mondiale**



A Theillet.



A Noger.



A Vessejoux.



Aux Chemineaux.



Témoignage de lien rompu lié à la mise en eau du barrage de la Valette.



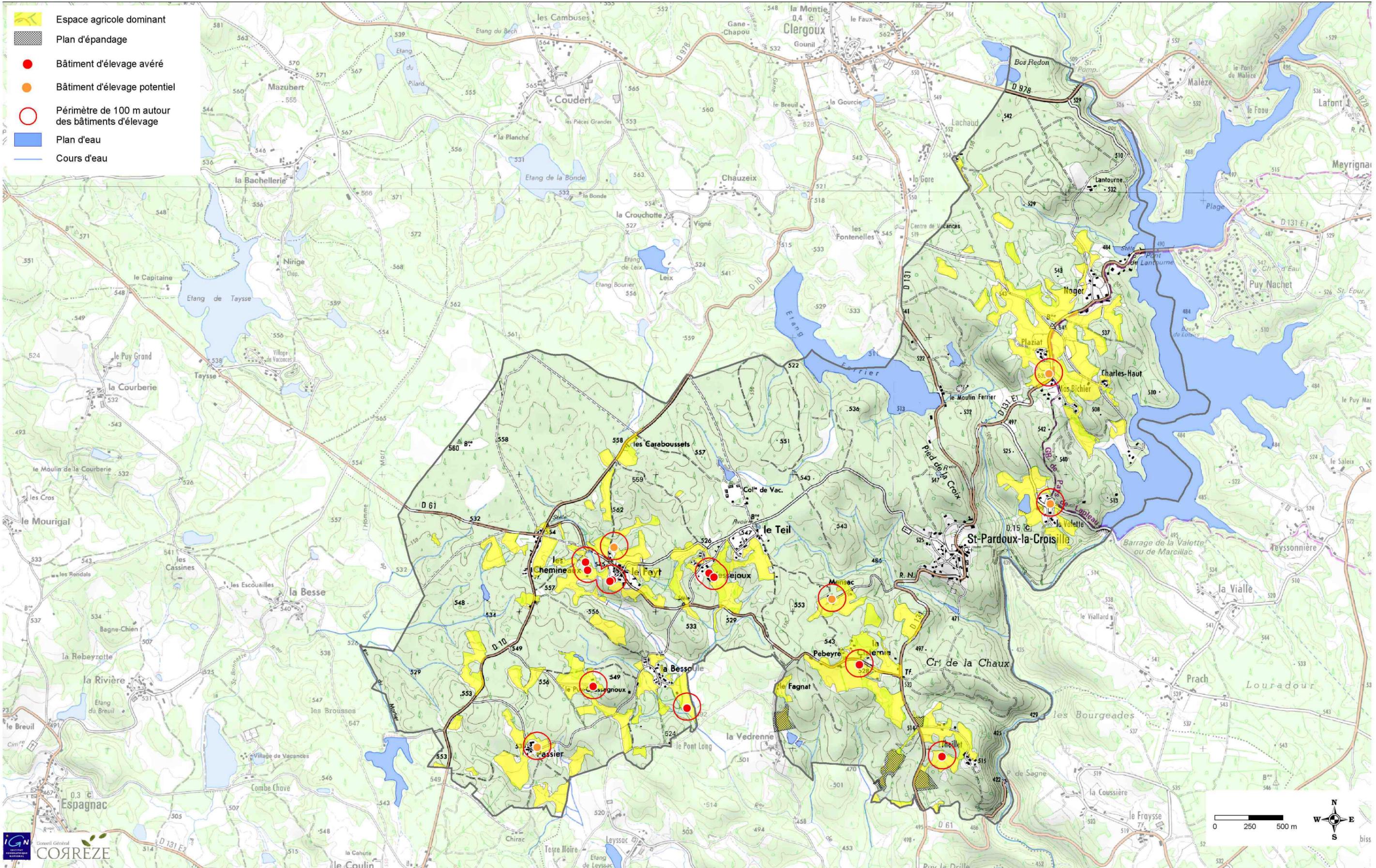
Entrée Sud-Ouest par la RD 131 depuis Gumond : la topographie déprimée au passage du vallon associé au ruisseau du *Teil* rappelle les contraintes afférentes au site de promontoire occupé par le bourg.



Entrée Nord par les RD 131 et 131 E1 : caractère routier marqué de part et d'autre des pentes associées au versant de rive droite du ruisseau de *Gane Chaloup*.



Entrée Nord-Ouest par la voie communale qui conduit au *Teil* : côté opposé au cimetière, les constructions récentes tirent parti de l'espace plan où s'étend le bourg haut dans une ambiance paysagère dominée par la forêt.



## Servitudes d'utilité publique

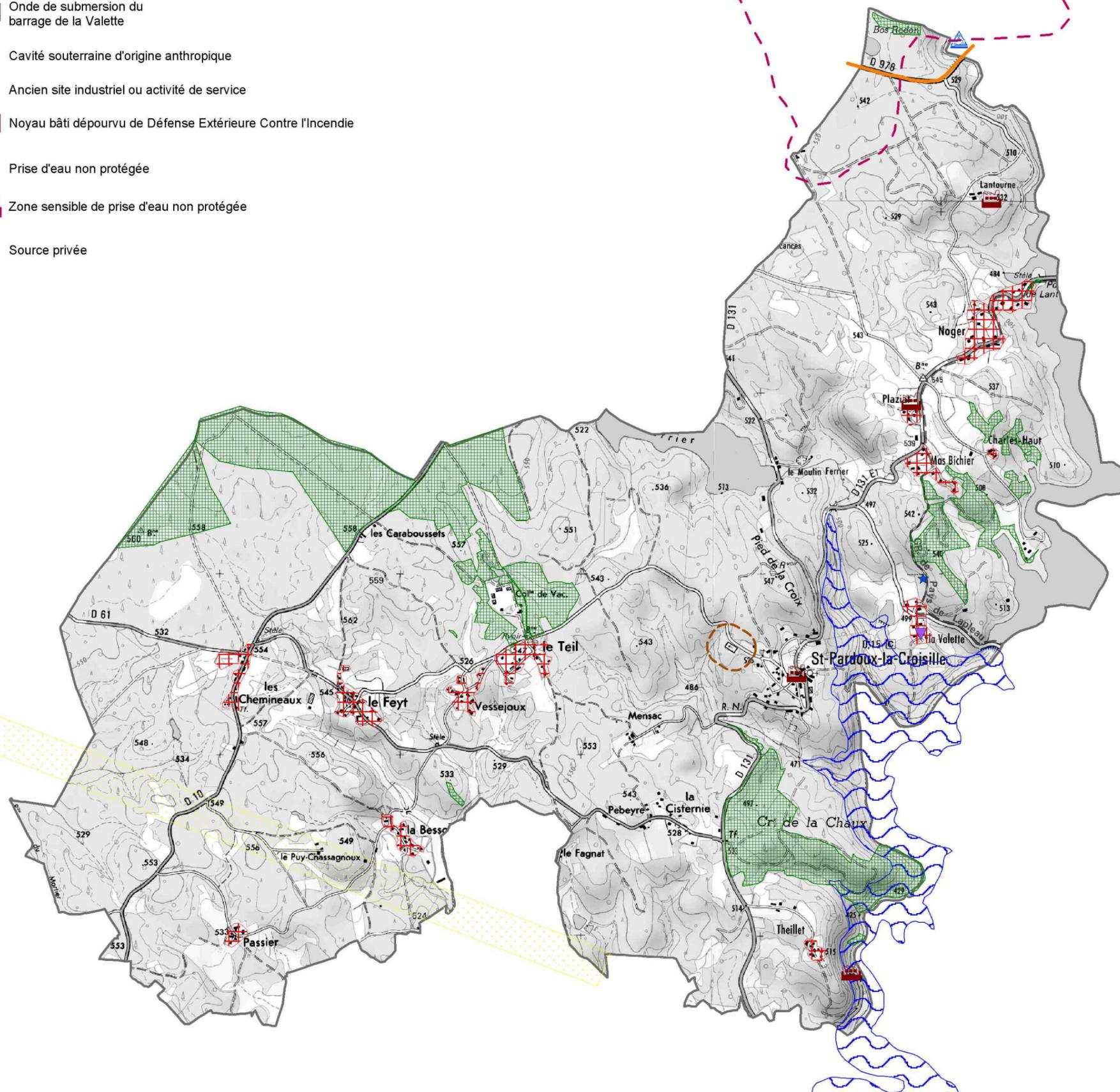
-  A1 : Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
-  PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception

## Prescriptions et réglementations diverses

-  RD classée en 1ère catégorie
-  Périmètre de 100 m autour du "nouveau" cimetière

## Sources de vulnérabilité

-  Onde de submersion du barrage de la Valette
-  Cavité souterraine d'origine anthropique
-  Ancien site industriel ou activité de service
-  Noyau bâti dépourvu de Défense Extérieure Contre l'Incendie
-  Prise d'eau non protégée
-  Zone sensible de prise d'eau non protégée
-  Source privée



**ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT**

**Scénario 1**

-  Renforcement du bourg
-  Développement sous maîtrise publique

**Scénario 2**

-  Développement de noyaux secondaires le long d'un axe structurant
-  Développement sous maîtrise publique

**Scénario 3**

-  Renforcement d'un noyau villageois à vocation résidentielle affirmée

**ENJEUX**

-  Agricole
-  Ecologique
-  Paysager
-  Patrimonial
-  Risque
-  Sanitaire

**ÉLÉMENTS STRUCTURANTS**

-  Axe de circulation structurant à l'échelle communale
-  Site naturel et/ou culturel remarquable
-  Projet touristique

**PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT**

-  Contenir l'urbanisation le long des axes dans ses limites actuelles

**FACTEURS LIMITANT LA CONSTRUCTION**

- Ecologique**
  -  Plan d'eau
  -  Cours d'eau
  -  ZNIEFF de type I
  -  ZNIEFF de type II
- Agricole**
  -  Plan d'épandage connu
- Patrimonial**
  -  Périmètre de 300 m autour des plans d'eau<sup>1</sup>
- Sanitaire / Risque**
  -  Onde de submersion barrage de la Valette
  -  Bâtiment agricole et périmètre de 100 m

<sup>1</sup> Commune soumise à la loi "Montagne".

